



Syndicat National des Personnels Techniques, Administratifs
et de Service
de l'Équipement et de l'Environnement

Adjoints administratifs des Administrations de l'Etat

Commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des AAAE des MEEM / MLHD

Résultats
de la CAP du 2 mars 2016

Tableaux d'avancements

AA1

+ 1 rectification pour le TA AAP1
voir page suivante



Touche pas à mon statut !!!

IMPRIME DANS NOS LOCAUX PAR LE SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS TECHNIQUES ADMINISTRATIFS ET DE SERVICE - CGT
MEEM / MLHD, PLOT 1 - 92055 LA DEFENSE CEDEX - Tél. 01.40.81.83.12 - Fax. 01.40.81.83.16.
sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net - Intranet : carnet d'adresse - annuaire global équipement - Syndicat : Syndicat/SN PTAS CGT

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Ivan Candé

Visitez notre site internet : <http://www.snptas-cgt.net> et rejoignez-nous sur Facebook et Twitter :  Cgt Snptas  @cgt_snptas



CAP « PROMOTIONS 2016 » des AAAE du 2 mars 2016

Examen des tableaux d'avancement TA AA1 « classique » et TA AA1 « déprécarisés »

TA AAP1

+ rectification du TA AAP1

Suite au signalement de la CGT, la CAP a pu attribuer 1 poste de promotion à la Région Haute-Normandie : un agent de la DDTM 76, lauréat du concours SACDD d'octobre 2015, ayant été promu AAP1 lors de la CAP des 16 et 17 février dernier...
Le poste de promotion a été attribué à Monsieur William MICHEL.

Sommaire

Déclaration liminaire CGT	pages 3 à 4
Conditions et règles pour les avancements à AA1	page 5
Modalités de reclassement suite au changement de grade	page 5
Promus au grade d'AA1	pages 6 à 8
Promus au grade d'AA1 (Liste complémentaire : TA « déprécarisés »)	page 9
Grilles des salaires au 01/01/2016	page 10
Calendrier des CAP et bulletin d'adhésion	page 11

Vos élu-e-es CGT à la CAP nationale

Berthe BELLONY-MONTOUT , DGITM	Berthe-bellony-montout@developpement-durable.gouv.fr
Nelly WESTEEL , DREAL Aquitaine <i>élue à la CAP locale de la région Aquitaine</i>	nelly.westeel@developpement-durable.gouv.fr
Monique ESQUENET , VNF / DT Nord-Pas de Calais <i>élue à la CAP locale de VNF</i>	monique.esquenet@vnf.fr
Nathalie REPILLET , DREAL Pays de la Loire <i>élue à la CAP locale de la région Pays de la Loire</i>	nathalie.repillet@developpement-durable.gouv.fr
Pascal RICAUD , DDT du Gers <i>élu à la CAP locale de la région Midi-Pyrénées</i>	pascal.ricaud@gers.gouv.fr
Denis EYCHENNE , DDTM des Bouches-du-Rhône <i>élu à la CAP locale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur</i>	Denis.eychenne@bouches-du-rhone.gouv.fr
Carine CHAZALET , DIR Centre Est <i>élue à la CAP locale de la région Rhône-Alpes</i>	Carine.chazalet@developpement-durable.gouv.fr
Marie-José LEIARD , DDTM des Côtes d'Armor <i>élue à la CAP locale de la région Bretagne</i>	Marie-jose.leliard@cotes-darmor.gouv.fr

A siégé comme expert à cette CAP :

Nicolas PORLE , CEREMA / DTecITM <i>élu à la CAP locale du CEREMA</i>	nicolas.porle@cerema.fr
---	--



Déclaration préalable à la CAP des AAE du 2 mars 2016 des MEEN / MLHD : TA AA1 « classique » et TA AA1 « déprécarisés »

Mme la présidente de la CAP,
Mesdames et messieurs, membres de la CAP

Nous sommes réunis aujourd'hui pour traiter les deux tableaux d'avancement au grade d'AA1 : TA « classique » et TA « déprécarisés ». Nous allons devoir réaliser cet exercice en 2 H 30 mn étant donné que vous en avez décidé ainsi, Mme la présidente... Et pré-CAP et CAP confondues, puisque la pré-CAP de février n'a traité que les autres tableaux d'avancement, une CAP pour l'examen des TA à AA1 ayant été programmée le 5 avril 2016 (tout comme pour les adjoints techniques, examen des TA à ATAE1 : programmée au printemps 2016).

Nous avons considéré que le changement d'ordre du jour de la CAP des 16 et 17 février, communiqué au dernier moment (ajout de l'examen de ces deux tableaux) n'était pas raisonnable au regard du temps restant pour étudier **sérieusement** les dossiers en jeux.

Notre demande était de conserver la programmation initiale de la CAP et c'est vraiment dommage qu'elle n'ait pas abouti... mais surtout c'est dommageable pour les agents. En effet, nous avons pu interroger l'administration sur quelques situations. Mais il y en a bien d'autres dont nous avons pris connaissance lors de la préparation de la CAP (au plus 2 jours prévus par les textes) qui auraient demandé davantage d'investigations et auraient nécessité que l'administration centrale interrogeât ses services et nous communique les réponses... **Une pré-CAP permet ces vérifications et donne du temps réglementaire aux représentants du personnel pour étudier les dossiers.**

Mais l'administration sera peut-être aujourd'hui en mesure de répondre à nos questions et nous fournir les éléments manquants...

NOS CONSTATS

Nous avons constaté qu'il manquait un nombre non négligeable de comptes-rendus (CR) des réunions de concertation locale. Si vous ne vous en êtes pas aperçu et que vous ne les avez pas réclamés, nous vous demandons, Mme la présidente, d'adresser une note aux services concernés afin que l'exercice au titre de 2017 soit réalisé dans des conditions plus acceptables. Nous avons également constaté que des agents proposés, dont le nom était mentionné dans les CR des réunions de concertation locale et dans les procès verbaux (PV) des CAP locales, ne se trouvaient pas dans la liste des promouvables fournie.

Nous avons constaté aussi qu'il manquait au moins une page dans l'un des CR des réunions de concertation locale, ne permettant pas de l'examiner.

Questions à l'administration : contrôlez-vous les éléments remontés par vos services ? Avez-vous les moyens de le faire : temps et ETP suffisants pour gérer correctement les CAP ?

Il est évident que de nombreux services n'appliquent pas les principes de gestion concernant les promotions au sein de nos ministères prescrits dans la circulaire annuelle dédiée. D'une année à l'autre, nous ne constatons pas d'amélioration des comportements.

La CGT demande à la DRH d'identifier les « mauvais élèves », de leur rappeler leurs obligations et de contrôler la prise en compte de ce rappel. C'est le traitement appliqué à tout agent, il n'y a aucune raison que le responsable d'un service en soit exempt !

L'examen des CR des réunions de concertation locale et des PV des CAP locales permet cette identification. Nous pouvons lister un grand nombre de dysfonctionnements, si l'administration nous en donne le temps. Notre réseau de militants CGT, sur le terrain, nous rapporte beaucoup de situations édifiantes.

La réponse à donner est-elle la réunion d'un groupe de travail ? L'attribution d'ETP supplémentaires pour MGS (service qui a en charge la gestion des CAP) ? Préférez-vous, Mme la présidente laisser aller et renvoyer les services à leurs propres responsabilités, estimant que la Centrale, les ministères ne peuvent apporter aucune solution ? La déconcentration des actes de gestion va-t-elle jusque là ? Nous nous interrogeons, car en terme de responsabilités, selon les problématiques, les réponses diffèrent souvent...

CIRCULAIRE « PRINCIPES DE GESTION - PROMOTIONS 2017 »

Depuis la dernière CAP Promotions de février 2016, nous avons pris connaissance de cette nouvelle circulaire et avons relevé au paragraphe 6.4 « PV ET/OU COMPTES RENDUS » l'ajout de la phrase « *Le compte-rendu de la réunion de concertation doit être diffusé aux participants, accompagné de la liste ordonnée des propositions transmises à l'harmonisateur* » par rapport à la circulaire « Promotions 2016 ». **C'est la seule concession que la DRH a bien voulu faire** et nous l'en remercions.

Nous vous rappelons que lors de la pré-CAP « Promotions 2015 », la CGT, approuvée par les autres organisations syndicales (OS), avait demandé la co-signature du compte-rendu de la réunion de concertation locale : administration et OS présentes.

A la CAP « promotions 2015 », vous vous étiez engagée, Mme la présidente, à faire une note aux services, note effectivement envoyée mais suivie d'une « contre-note » à cause de la broncha des chefs de service.

LOI 2012-347 DU 12/03/2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique

1) Tableau d'avancement (ta) à aa1

La CGT rappelle sa colère face au positionnement de la politique ministérielle quant à la gestion du TA à AA1 pour les agents titularisés dans le pied de corps des AAAE (AA2). Après avoir enfin appliqué, et non sans peine, la Loi Sauvadet de mars 2012, dite loi de « déprécarisation », l'administration, en 2015, a fait du zèle en envoyant une note aux services pour attirer leur attention sur les critères de « promouvabilité » au grade « ô combien » supérieur d'AA1.

La petite précision était que seul devait être pris en compte dans le calcul de l'ancienneté le temps passé à exercer des fonctions administratives, élément allant à l'encontre de l'esprit de la loi de « déprécarisation ». **Ainsi, ces agents qui ont pour nombre d'entre eux, travaillé plus de 10 ans pour notre ministère, sont non seulement reclassés au « mini-grade » d'AA2 mais se voient aussi appliqués les critères restrictifs contenus dans les textes.** L'année dernière, plusieurs services n'ont pas tenu compte de cette note, ne voulant pas « pousser le bouchon trop loin », d'autres au contraire l'ont appliquée allègrement. Il faut dire qu'avec un taux de promotion de 20 %, il fallait bien faire du tri...

Vous nous ferez remarquer, Mme la présidente, que notre grille va passer à 3 grades dans le cadre du PPCR... **Ceci étant, le dernier grade sera toujours en pied de corps et les gains supplémentaires aussi dérisoires.**

2) Note du 10 février 2016

Concernant la note du 10 février 2016 qui a pour objet la mise en œuvre des recrutements sans concours de catégorie C dans les corps des adjoints techniques (ATAE) et des adjoints administratifs (AAAE) session 2016, nous avons lu notamment *que le choix était laissé entre les 2 corps, que les agents ne pouvaient se présenter qu'à un seul recrutement ouvert au titre d'une même année civile...* En fin de note, figure le tableau de répartition par service d'affectation des postes offerts à une titularisation dans la catégorie C et indiquant le nombre de postes ATAE et le nombre de postes AAAE disponibles pour chacune des régions.

Questions : les agents sont-ils informés du nombre de postes attribués pour leur région pour chaque corps ? Globalement comment sont gérées les demandes des agents par rapport à l'offre de postes autorisée ?

EXAMENS PROFESSIONNELS POUR L'AVANCEMENT AU GRADE D'AA1

Question : Quelles sont les dates d'effet de l'examen professionnel (EP) pour l'avancement au grade d'AA1 au titre de l'année 2015 et au titre de l'année 2016 ?

LOI DU TRAVAIL

La CGT considère que la préservation du code du travail et son amélioration sont essentielles.

Il en est de même du statut du fonctionnaire, comme de tous les statuts.



Nous appelons tous nos collègues à se mobiliser le 9 mars pour le retrait du projet de la Loi EL Khomri.

Signez la pétition en ligne qui a contribué à faire reculer le gouvernement !

[Signez la pétition](#)



Les élu(e)s CGT à la CAP

Conditions et règles pour les avancements à AA1

Tableau d'avancement 2016 (TA AA1) - Taux : 20 %

Grade Adjoint administratif de 1^{ère} classe

Les conditions statutaires

- Être adjoint administratif de 2^{ème} classe
 - Avoir atteint le 5^{ème} échelon du grade
 - Compter au moins 5 ans de services effectifs dans le grade
nb : ces conditions s'apprécient au 31 décembre 2016
- Texte de référence Décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié (cf. art 14-I)

Les règles de gestion

- Qualités développées et implication dans l'exercice des fonctions
- La CAP nationale veillera à respecter, dans la mesure du possible, le classement issu des CAP locales

Assiette au 31/12/2015 : 488

Nombre de promouvables au 31/12/2016 : 298

Nombre de proposés : 149

(dont 2 agents ne remplissant pas les conditions statutaires et 17 agents radiés du corps suite à leur réussite à l'examen professionnel AA1 ou SACDD)

Nombre de postes :

65 dont 10 au titre des agents recrutés dans le cadre de la loi 2012-347
+ 33 par examen professionnel (EP)

Date d'effet de la « promotion »
pour le TA et pour l'EP : 01/01/2016



Misère, misère ... C'est toujours sur les petites catégories que tu t'acharnes obstinément ... Misère, misère !!!

Modalités de reclassement suite au changement de grade

Reclassement de AA2 en AA1

Même échelon et ancienneté conservée





Tableau d'avancement au grade AA1

Au titre de l'année 2016

Nombre de postes : 55 - Taux : 20 %

TOUJOURS AUSSI RIDICULE !!!

Nombre de promouvables au 31/12/2016 : 262

Date d'effet : 01/01/2016

Harmonisateur	Service d'affectation	Nom Prénom
ADMINISTRATION CENTRALE	CGDD	BASTARD Régine
	DGEC	ABECASSIS Sabine
	SG	MUKENGELE MUWAY Patience
	CGDD	TRAN DUY The Ngoc Yen
	SG	SOMMIER Evelyne
	DGALN	DE CRISTOFARO Isabella
	SG	LONGCHAMPS Katina
	SG	PAPES Jéléna
	Cabinet	FRANCISCO DE CASTRO Emmanuella
	SG	HALLUIN Emilie
	SG	MONIVAS Françoise
	DGITM	DE LACROIX Fabrice
	DGEC	SENE Khady
ALSACE	DDT DU BAS RHIN	PAS DE PROMUS
AQUITAINE	DIRM SUD-ATLANTIQUE	GASQUARD Christine
	DREAL	FERNANDES Georgiana
	DDTM DE LA GIRONDE	BALLARIN Marion
AUVERGNE	DIR MASSIF-CENTRAL	LE Cécile
BASSE-NORMANDIE	DDTM CALVADOS	PAS DE PROMUS
BOURGOGNE	DDT DE LA SAONE-ET-LOIRE	ROY Delphine
	DDT DE L'YONNE	CHEMIN Carole
BRETAGNE	DREAL	PLESSIS Florence
CENTRE	MAAP CPCM	BLAIN Fabienne
CHAMPAGNE-ARDENNE	DDCSPP DE LA HAUTE-MARNE	BOUVRANDE Séverine
CORSE	DREAL	PAS DE PROMUS
FRANCHE-COMTE	DREAL	PAS DE PROMUS



Tableau d'avancement au grade AA1

Au titre de l'année 2016

Nombre de postes : 55 - Taux : 20 %

TOUJOURS AUSSI RIDICULE !!!

Nombre de promouvables au 31/12/2016 : 262

Date d'effet : 01/01/2016

SUITE SUITE SUITE SUITE SUITE SUITE SUITE

Harmonisateur	Service d'affectation	Nom Prénom
HAUTE-NORMANDIE	DREAL	HERSAN (ROUX) Élodie
	DDTM DE L'EURE	BAHUON Aurélia
	DIR NORD-OUEST	HERNANDEZ Julie
ILE DE FRANCE	DDT DES YVELINES	BZYL-DUPUY Isabelle
	DDT DU VAL-D'OISE	LE CARS Delphine
	DRIEA/DIRIF	MESSIS Rosina
LANGUEDOC-ROUSSILLON	DDTM DU GARD	BORLA Valérie
LIMOUSIN	DDT DE LA HAUTE-VIENNE	PAS DE PROMUS
LORRAINE	DIR EST	PFEIFFER Catherine
MIDI-PYRENEES	DREAL	RODRIGUES Denise
	DIR SUD-OUEST	MIRANDE Christine
	DREAL	ROUX Delphine
NORD-PAS-DE-CALAIS	DREAL	MALADRY Aurélie
PAYS-DE-LOIRE	DIRM NORD ATLANTIQUE - MANCHE OUEST	DEZOTHEZ Franck
		SCOARNEC Véronique
PICARDIE	DREAL PICARDIE	GIGNON Damienne
POITOU-CHARENTES	DREAL	DEJOIE Stéphane
PACA	DIRMED	STROMBONI Serge
		TANCHAUD Chantal
	DREAL	VANHAESEBROCKE Solange
RHONES-ALPES	DREAL	BEVILLARD Sylvie
	DDT DE L'AIN	PAPILLON Isabelle
	DIR CENTRE-EST	FLEURY Anne-Marie
	DIR CENTRE-EST	TEK Jeanne
	DREAL	BAGHINYAN Gohar



Tableau d'avancement au grade AA1

Au titre de l'année 2016

Nombre de postes : 55 - Taux : 20 %

TOUJOURS AUSSI RIDICULE !!!

Nombre de promouvables au 31/12/2016 : 262

Date d'effet : 01/01/2016

SUITE SUITE SUITE SUITE SUITE SUITE SUITE

Harmonisateur	Service d'affectation	Nom Prénom
GUADELOUPE	DEAL	PAS DE PROMUS
GUYANE	DEAL	FREDERIC Fabrice
MARTINIQUE	DEAL	PAS DE PROMUS
MAYOTTE	DEAL	PAS DE PROMUS
CEREMA	DterOuest	BOURGEAIS Christine
	DTecTV	BERNARD Joëlle
VNF	VNF DTGB	BERRABAH Anne
	VNF DTBS	COLLARD Sandrine
	VNF DTNP	NEF Nathalie
DRH	ANAH	PAS DE PROMUS
	ANCOLS	PAS DE PROMUS
	ENIM	PAS DE PROMUS
	ENSM	ELLUARD Françoise
	ENTPE	PAS DE PROMUS
	IGN	KAISON Nicolas
	IFSTTAR	KOYAMBA DALLY Elise
	PN PYRENEES	PAS DE PROMUS

FIN



Tableau d'avancement au grade AA1

Au titre de l'année 2016

Liste complémentaire

pour les agents non titulaires reclassés dans le corps
des adjoints administratifs au titre de la loi de déprécarisation

Nombre de postes : 10 - Taux : 20 % RIDICULE !!!

Nombre de promouvables au 31/12/2016 : 68

Date d'effet : 01/01/2016

Harmonisateur	Service d'affectation	Nom Prénom
ADMINISTRATION CENTRALE	SG	FACE Maïté
AQUITAINE	DDT DE LA DORDOGNE	GRAFFEUIL Martine
AUVERGNE	DDT DE L'ALLIER	PAS DE PROMUS
BASSE-NORMANDIE	DDTM CALVADOS	MARIE Martine
BRETAGNE	DDTM DU MORBIHAN	BEDARD Valérie
CORSE	DDTM DE LA HAUTE-CORSE	PAS DE PROMUS
FRANCHE-COMTE	DDT DU DOUBS	PAS DE PROMUS
HAUTE-NORMANDIE	DREAL	PAS DE PROMUS
LORRAINE	DIR EST	LEGAY Marie-José
MIDI-PYRENEES	DDT DU TARN-ET-GARONNE	PAS DE PROMUS
NORD-PAS-DE-CALAIS	DREAL	PAS DE PROMUS
PAYS-DE-LOIRE	DIRM NORD ATLANTIQUE - MANCHE OUEST	PAS DE PROMUS
POITOU-CHARENTES	DDTM DE LA CHARENTE MARITIME	PAS DE PROMUS
PACA	DDTM DES ALPES MARITIMES	MARCHI Michelle
	DDTM DU VAR	PORQUET Michèle
DRH	ENPC	LEFRANCOIS Wilfried
	PN PORT CROS	BONGARD Carol
	PN DU MERCANTOUR	BOUDOUT Valérie
MARTINIQUE	DEAL	PAS DE PROMUS

Administratif C				TRAIT. BRUT mensuel						TRAIT. NET mensuel
ECH	Durée moyenne	I.B	INM	pension 9,94%	C.S.G 2,40%	C.S.G 5,10%	R.D.S 0,50%	Solidarité 1,00%		
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL de 1ère classe (E.6)										
9		543	462	2139,19	212,64	50,44	107,19	10,51	19,27	1739,15
8	4a	506	436	2018,81	200,67	47,60	101,16	9,92	18,18	1641,28
7	4a	488	422	1953,98	194,23	46,07	97,91	9,60	17,60	1588,58
6	3a	457	400	1852,12	184,10	43,67	92,80	9,10	16,68	1505,76
5	3a	437	385	1782,66	177,20	42,04	89,32	8,76	16,05	1449,29
4	2a	416	370	1713,21	170,29	40,40	85,84	8,42	15,43	1392,83
3	2a	388	355	1643,75	163,39	38,76	82,36	8,07	14,80	1336,36
2	1a	374	345	1597,45	158,79	37,67	80,04	7,85	14,39	1298,72
1	1a	364	338	1565,04	155,56	36,90	78,42	7,69	0,00	1286,46
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL de 2ème classe (E.5)										
12		465	407	1884,53	187,32	44,44	94,43	9,26	16,97	1532,11
11	4a	454	398	1842,86	183,18	43,45	92,34	9,05	16,60	1498,23
10	4a	437	385	1782,66	177,20	42,04	89,32	8,76	16,05	1449,29
9	3a	423	376	1740,99	173,05	41,05	87,24	8,55	15,68	1415,41
8	3a	396	360	1666,91	165,69	39,31	83,52	8,19	15,01	1355,18
7	2a	375	346	1602,08	159,25	37,78	80,28	7,87	14,43	1302,48
6	2a	366	339	1569,67	156,03	37,01	78,65	7,71	0,00	1290,27
5	2a	356	332	1537,26	152,80	36,25	77,03	7,55	0,00	1263,63
4	2a	354	330	1528,00	151,88	36,03	76,56	7,51	0,00	1256,01
3	2a	351	328	1518,74	150,96	35,81	76,10	7,46	0,00	1248,40
2	1a	349	327	1514,11	150,50	35,70	75,87	7,44	0,00	1244,59
1	1a	348	326	1509,48	150,04	35,59	75,64	7,42	0,00	1240,79
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère classe (E.4)										
12		432	382	1768,77	175,82	41,71	88,63	8,69	15,93	1438,00
11	4a	422	375	1736,36	172,59	40,94	87,00	8,53	15,64	1411,65
10	4a	409	368	1703,95	169,37	40,18	85,38	8,37	15,35	1385,30
9	3a	386	354	1639,12	162,93	38,65	82,13	8,05	14,76	1332,60
8	3a	374	345	1597,45	158,79	37,67	80,04	7,85	14,39	1298,72
7	2a	356	332	1537,26	152,80	36,25	77,03	7,55	0,00	1263,63
6	2a	352	329	1523,37	151,42	35,92	76,33	7,48	0,00	1252,21
5	2a	349	327	1514,11	150,50	35,70	75,87	7,44	0,00	1244,59
4	2a	348	326	1509,48	150,04	35,59	75,64	7,42	0,00	1240,79
3	2a	347	325	1504,84	149,58	35,48	75,40	7,39	0,00	1236,98
2	1a	343	324	1500,21	149,12	35,38	75,17	7,37	0,00	1233,18
1	1a	342	323	1495,58	148,66	35,27	74,94	7,35	0,00	1229,37
ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème classe (E.3)										
11		400	363	1680,80	167,07	39,63	84,22	8,26	15,14	1366,48
10	4a	380	350	1620,60	161,09	38,21	81,20	7,96	14,60	1317,54
9	3a	364	338	1565,04	155,56	36,90	78,42	7,69	0,00	1286,46
8	3a	356	332	1537,26	152,80	36,25	77,03	7,55	0,00	1263,63
7	2a	351	328	1518,74	150,96	35,81	76,10	7,46	0,00	1248,40
6	2a	348	326	1509,48	150,04	35,59	75,64	7,42	0,00	1240,79
5	2a	347	325	1504,84	149,58	35,48	75,40	7,39	0,00	1236,98
4	2a	343	324	1500,21	149,12	35,38	75,17	7,37	0,00	1233,18
3	2a	342	323	1495,58	148,66	35,27	74,94	7,35	0,00	1229,37
2	1a	341	322	1490,95	148,20	35,16	74,71	7,32	0,00	1225,56
1	1a	340	321	1486,32	147,74	35,05	74,48	7,30	0,00	1221,76

-- Indemnité de Résidence plancher INM 309 ----- Prix point mensuel net : 3,806 euros (I.R. non comprise)

Calendrier prévisionnel des CAP

CAP AAAE

Prochaine CAP le 16 juin 2016 : Mobilités 2016

La CAP nationale qui examinera les propositions d'avancements de grades au titre de l'année 2017 est prévue les 14 et 15 décembre 2016

Des CAP locales « promotions 2017 » sont déjà programmées (mars ou avril 2016) ...

Les réunions de concertation locale vont donc rapidement se tenir : demandez à être « proposé » !!

CAP SACDD

Le 24 mars 2016 : Liste d'Aptitude (LA) « classique » 2016

Les 22 et 23 novembre 2016 : LA « Plan de requalification » 2016

Consigne donnée aux militants du SNPTAS CGT :
Solliciter son service pour FAIRE SIGNER LE CR DE LA RÉUNION DE CONCERTATION LOCALE PAR LES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS présents (avant envoi à la CAPcompétente).
La « circulaire de promotion 2017 » demande juste que le CR soit diffusé aux participants à la réunion ...



Défendez-vous, rejoignez la CGT

en contactant localement un représentant

BULLETIN D'ADHESION à remettre à un militant CGT de ton Service ou à un(e) élu(e) CGT à la CAP

Nom : Prénom : Indice :

Service (DDTM, DIR, DREAL ...) : Adresse :

.....
Signature

NOTA BENE : dorénavant les cotisations ouvrent droit à un CREDIT D'IMPÔT (66 %)

Je souhaite adhérer au SNPTAS CGT

Syndicat National des Personnels Techniques, Administratifs et de Service (SNPTAS) CGT du MEDDE/METL
Visitez notre site internet : <http://www.snptas-cgt.net>

ou adhérez en ligne : <http://www.snptas-cgt.net>



Le 9 Mars, inscrivez-vous partout dans les actions locales
organisées par la CGT !!

**Tous ensemble, salariés du secteur publics, du secteur privé
et privés d'emploi, retraités et jeunes, reprenons notre avenir en mains**

Le 09 mars,
le SNPTAS CGT appelle à l'unité
la plus large des salariés actifs et privés
d'emplois, des étudiants, des retraités.
Il appelle plus largement l'ensemble de la
Jeunesse et des citoyens à s'engager
dans la mobilisation
et l'action.

Le projet de Loi sur le Code du Travail, écrit sous la dictée
du MEDEF, est **une nouvelle déclaration de guerre contre
le monde du travail.**

Droit du travail, UNEDIC, droits sociaux, statut des
fonctionnaires, temps de travail, sécurité sociale, services
publics, salaires, emploi, éducation..., l'archaïsme et le
retour au 19^{ème} siècle ne passeront pas !!

Le refus se généralise contre le projet de loi « Travail »,
porté par le trio Gattaz, Valls, Macron, avec l'aval appuyé
de Hollande et le service commercial d'El Khomri.

Comme pour donner l'exemple, le gouvernement vient de
réécrire la réglementation du travail dans le monde
ferroviaire avec suppression de RTT, amplitude horaire
accrue, temps de conduite allongé, roulements de plus en
plus aléatoires et flexibles. Tout cela au mépris de la
sécurité des usagers !!!

Les cheminots seront aux premières loges du dynamitage
du droit du travail, mais ils ne seront pas les seuls.

Si nous laissons faire, aucun salarié n'y échappera, y
compris dans notre fonction publique, y compris dans nos
ministères !!!!

Les étudiants et plus largement notre jeunesse se
mobilisent sur les réseaux sociaux avec de nombreux appels
et notamment autour du 9 mars prochain. Les cheminots
seront en lutte ce jour-là contre le démantèlement de leur
entreprise.

Le SNPTAS CGT juge positivement cette traduction de la
colère en envie d'agir et de gagner. Il appelle à la
mobilisation le 9 mars prochain, jour du conseil des
ministres où sera présenté le projet de loi.

**Le SNPTAS CGT appelle à mettre en débat partout les
modalités d'action, de grève et de manifestation.**

En cette période trouble notre boussole c'est le
mouvement social qui permet la rencontre du monde du
travail et de notre jeunesse avec le progrès social comme
objectif.

L'exigence du retrait du projet de loi El Khomri est juste et
ouvre des perspectives mais il porte plus loin. C'est
l'austérité qui doit cesser pour laisser la place à une
alternative assise sur les droits actuels garantis, mais
également des droits nouveaux correspondants au 21^{ème}
siècle. **Un progrès social assis sur une politique de la
demande qui prenne en compte l'écologie et la
préservation de l'environnement, c'est non seulement
possible, mais c'est indispensable et gagnable !**

La CGT porte la revendication d'un nouveau statut du travail
salarié ainsi que la sécurité sociale professionnelle en
opposition à la flex-précarité que tente de nous imposer le
MEDEF. Notre ambition c'est le plein emploi avec la mobilité
choisie, tout en conservant tous ses droits. La préservation
du code du travail et son amélioration sont la base
indispensable à cette revendication CGT. **Il en est de même
du statut des fonctionnaires comme de tous les statuts.**

**Pour obtenir le plein emploi, la CGT revendique 32 heures hebdomadaires de travail sans perte
de salaire, ainsi que des salaires sur la base du SMIC à 2000 euros.**

**Le SNPTAS CGT appelle à construire partout la mobilisation
pour le retrait du projet de loi El Khomri**